

T-ES(2025)06_fr

12 juin 2025

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

Rapport de réunion

44^e réunion

Lieu : Strasbourg

4-6 mars 2025

Préparé par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

Le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « Comité de Lanzarote » ou « Comité ») a tenu sa 44^e réunion à Strasbourg du 4 au 6 mars 2025. L'ordre du jour et la liste des participant-es font l'objet des Annexes I et II du présent rapport.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) ouvre la réunion.

2. Agnes von MARAVIĆ (secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) informe le Comité que la 45^e réunion plénière (1-3 juillet 2025) sera accueillie par les autorités maltaises à La Valette, sous la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et qu'une conférence ministérielle se déroulera le premier jour de la réunion. Elle ajoute que la 46^e réunion plénière (18-20 novembre 2025) sera accueillie par les autorités moldaves à Chisinau, sous la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et que la première journée sera consacrée à l'activité annuelle de renforcement des capacités du Comité de Lanzarote.

3. Naomi TREWINNARD (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité que l'édition 2024 de la [Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels](#) (18 novembre) a été un franc succès, avec de nombreuses activités et déclarations dans divers pays. La Déclaration du Comité de Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies émergentes a été mentionnée à de nombreuses reprises, notamment lors d'événements internationaux tels que la Conférence ministérielle sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants (7-8 novembre 2024, Bogotá), le Sommet mondial WPGA (4-5 décembre 2024, Abu Dhabi) et le Forum sur la gouvernance de l'Internet (15-19 décembre 2024, Riyad).

4. Ekaterina MALAREVA (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité qu'un nouveau [cours en ligne](#) sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, élaboré pendant l'année 2024 par des consultant-es indépendant-es avec l'équipe de la Division des droits des enfants, sera lancé le 6 mars 2025, en anglais et en français, sur la plateforme HELP (Éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit) du Conseil de l'Europe. Cette nouvelle formation, destinée aux professionnel·les du droit et d'autres disciplines qui travaillent avec et pour les enfants, notamment aux décideurs politiques, vise à améliorer les connaissances des apprenant-es sur le phénomène de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants et sur les moyens de combattre efficacement ces actes. Le Comité est invité à diffuser des informations sur ce cours et les Parties sont encouragées à envisager de le traduire dans leurs langues nationales.

5. Javiera VERDUGO TORO (avocate à la Division de la coopération judiciaire internationale du ministère des Affaires étrangères du Chili) informe le Comité que les droits de l'enfant et la protection des enfants contre les abus sexuels constituent des priorités pour le Chili et que la Convention de Lanzarote suscite un vif intérêt.

6. Katie BURKE (responsable des politiques, WeProtect Global Alliance (WPGA)) informe le Comité que WPGA organise un sommet bisannuel pour encourager les avancées vers un monde numérique où les enfants ne subiraient ni exploitation ni abus sexuels. Le [Sommet mondial 2024](#), co-organisé par le ministère de l'Intérieur des Émirats arabes unis, a réuni des délégué·es de plus de 100 pays et abouti à la publication d'un [appel à l'action](#). Mme BURKE indique que WPGA souhaiterait coorganiser son prochain sommet avec le Conseil de l'Europe, au siège de l'Organisation à Strasbourg.

7. Le Comité adopte son ordre du jour.

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2.1. « Les mécanismes de collecte de données relatives à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants » – Examen et adoption éventuelle du projet de rapport

8. Páll MAGNÚSSON (Islande) assure la présidence pour l'examen de ce point. Il rappelle qu'une [enquête](#) a été menée en 2024 pour recueillir des informations sur les mécanismes nationaux de collecte de données relatives à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants, dont les conclusions préliminaires ont été présentées lors de la 43^e réunion plénière du Comité de Lanzarote. Le rapport de mise en œuvre sur ces mécanismes de collecte a été diffusé avant la 44^e réunion et les Parties ont été invitées à transmettre toute proposition de modification du rapport ou toute information supplémentaire. Les informations reçues des Parties ont été intégrées dans le rapport, tout comme les commentaires provenant de l'équipe chargée du suivi, de l'évaluation et des données au sein du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale (ECARO). Ana GUERREIRO (conseillère en politiques, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité que l'UNICEF, outre les commentaires sur le projet de rapport, a exprimé le souhait de transmettre le rapport final aux membres du comité directeur sur les statistiques relatives aux enfants, créé sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens. La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et l'UNICEF sont membres de ce comité, tout comme plusieurs instituts nationaux de statistique, Eurostat et l'OCDE. Le comité a été créé à la suite de la [réunion d'experts de la CEE-ONU et de l'UNICEF sur les statistiques relatives aux enfants](#) organisée en 2024. Son mandat est disponible [ici](#). L'UNICEF a également exprimé le souhait de poursuivre sa collaboration avec le comité dans ce contexte, notamment dans la perspective de la prochaine réunion d'experts sur les statistiques relatives aux enfants, prévue en mars 2026, qui portera entre autres sur les statistiques relatives à la violence à l'égard des enfants et sur les statistiques relatives au handicap et à la protection de remplacement.

9. Lors de la réunion, le Comité examine le projet de rapport de mise en œuvre sur les mécanismes de collecte de données relatives à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants et convient que les éventuelles propositions de modification du projet de rapport diffusé pour la 44^e réunion devront être soumises par écrit avant le 10 mars 2025. Il charge le Secrétariat de préparer une version révisée à lui transmettre le 18 mars 2025 et convient que les modifications supplémentaires à apporter au projet révisé devront être soumises avant le 15 avril 2025.

2.2. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques » – Examen du projet de rapport de mise en œuvre

10. Philippe OLIVIER (vice-président, France) assure la présidence pour l'examen de ce point. Il rappelle que le Comité a [décidé](#), en 2022, de revenir au thème de la protection des enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance afin d'évaluer les progrès réalisés dans les 26 États qui avaient participé au premier cycle de suivi consacré à ce thème et d'effectuer un premier examen pour les 22 États ayant adhéré à la Convention depuis 2015. À cette fin, le Comité a [adopté](#) un questionnaire thématique en juin 2023, puis achevé l'examen préliminaire des réponses reçues des États parties lors de ses [41^e](#), [42^e](#) et [43^e](#) réunions plénières en 2024. Le projet de rapport a été élaboré à partir des réponses reçues, de l'analyse effectuée par les rapporteur-es et des informations supplémentaires obtenues pendant et après ces réunions.

11. Le Comité examine le projet de rapport, fait des observations sur les recommandations proposées et charge le Secrétariat de préparer une version révisée du rapport pour examen à sa prochaine réunion. Il décide également que les commentaires supplémentaires devront être envoyés par écrit avant le 23 mars 2025. Le Secrétariat diffusera un projet révisé avant le 15 mai 2025.

2.3. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les politiques » – Examen du projet de questionnaire

12. Ekaterina MALAREVA rappelle que le Comité, lors de sa 41^e réunion plénière, a [chargé](#) le Secrétariat de préparer un projet de questionnaire sur les cadres politiques à l'étape suivante du cycle de suivi en cours. Il a notamment été convenu que le prochain questionnaire porterait sur les mêmes thèmes que le rapport sur les stratégies du premier cycle, auxquels viendraient toutefois s'ajouter des questions sur les différentes sphères du cercle de confiance où peuvent se produire des abus sexuels sur les enfants. Lors de la présente réunion, le Comité examine un projet de questionnaire et décide que les commentaires devront être envoyés par écrit avant le 23 mars 2025. Le Secrétariat diffusera un projet révisé avant le 15 mai 2025.

2.4. « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les TIC » – Point sur la procédure de conformité

13. Naomi TREWINNARD rappelle que le Comité a [décidé](#) de lancer une procédure de conformité afin de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le [rapport de mise en œuvre « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication \(TIC\) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants »](#). La procédure a débuté en octobre 2024 et les Parties disposaient d'un délai de cinq mois pour fournir des informations démontrant qu'elles s'étaient conformées aux recommandations. La date limite fixée aux Parties pour communiquer ces informations était le 1^{er} mars 2025. À la

date de la présente réunion, 21 des 43 Parties concernées ont répondu. Le Comité décide par conséquent de prolonger le délai de réponse jusqu'au 17 mars 2025.

3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

3.1. Échange avec Antoaneta VASSILEVA, présidente par intérim du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)

14. Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) rappelle que la Convention de Lanzarote protège les enfants contre toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels et que cette protection est complémentaire à celle conférée par la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Elle rappelle aussi que dans certains États, l'exploitation sexuelle par le biais d'une diffusion en direct peut être poursuivie au titre des infractions sexuelles contre les enfants et/ou des infractions de traite, renvoyant ainsi aux travaux antérieurs du Comité sur les images et/ou vidéos d'enfants sexuellement suggestives ou explicites produites, partagées ou reçues par des enfants.

15. Antoaneta VASSILEVA (présidente par intérim du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)) informe le Comité que le quatrième cycle de suivi du GRETA, en cours, est axé sur les [vulnérabilités liées à la traite](#) et que le GRETA a constaté un déplacement de l'exploitation sexuelle vers les sites en ligne, avec notamment une augmentation de la traite liée aux matériels d'abus sexuels sur enfants. Elle souligne la vulnérabilité particulière des enfants disparus et les [risques de traite liés à la guerre en Ukraine](#).

16. Petya NESTOROVA (secrétaire exécutive de la [Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains](#)) rappelle que la définition internationale de la traite est très large et englobe toutes les formes d'exploitation sexuelle, y compris des enfants. Elle indique au Comité que le GRETA a constaté une augmentation sensible du nombre d'enfants victimes d'abus sexuels en ligne. Elle souligne qu'il est important de veiller à ce que les enfants victimes aient accès à des services de soutien appropriés – que les infractions soient poursuivies en vertu de la législation relative à la traite ou de la législation relative aux infractions sexuelles plus globalement. Elle fait état d'un manque de données sur la proportion d'enfants victimes de traite spécifiquement facilitée par les TIC.

17. Au cours de la discussion, le Comité convient qu'il existe de nombreuses problématiques communes, notamment en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants facilitée par les TIC, qu'il s'agisse des définitions figurant dans le droit pénal ou des mesures visant à protéger les enfants victimes en les exonérant de responsabilité pénale, en particulier lorsque les contenus montrant l'exploitation sexuelle ont été « autogénérés ». Le Comité débat également de la vulnérabilité croissante à la traite des enfants demandeurs d'asile non accompagnés, ainsi que des difficultés à détecter ces

victimes et à les reconnaître comme telles. Il convient de poursuivre les échanges d'informations et de renforcer la coopération avec le GRETA.

3.2. Échange avec Mark BEAVAN, chef de l'unité Pédocriminalité, INTERPOL

18. Mark BEAVAN, chef de l'unité Pédocriminalité à INTERPOL, présente la nouvelle stratégie de l'organisation visant à mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels commis sur des enfants en ligne. Grâce aux nouveaux centres régionaux implantés à Nairobi, Buenos Aires, San Salvador et Singapour, à l'augmentation des effectifs des services répressifs et au renforcement des capacités, INTERPOL compte identifier davantage d'enfants, plus rapidement. Des primo-intervenants sont formés pour identifier les enfants, recueillir des preuves par des moyens sûrs et utiliser ces preuves plus efficacement. Avec le financement provenant de la Human Dignity Foundation, INTERPOL pourra actualiser sa base de données internationale d'images et de vidéos sur l'exploitation sexuelle des enfants. INTERPOL aide également les pays à améliorer leur cadre législatif en analysant les lacunes. Enfin, INTERPOL collabore avec la Child Rescue Coalition sur les affaires anciennes d'abus sexuels sur enfants afin de soutenir les survivant·es adultes.

3.3. Échange sur la conférence ministérielle organisée pour le 15^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote (Malte, 1^{er} juillet 2025)

19. Joel ATTARD, adjoint de la Représentante permanente de Malte auprès du Conseil de l'Europe, donne des informations sur la conférence informelle des ministres chargés de la Politique sociale, de la Famille et des Droits de l'enfant, qui se tiendra à La Valette (Malte) le 1^{er} juillet 2025 et qui sera précédée d'un dîner officiel le 30 juin, afin de célébrer le 15^e anniversaire de la ratification de la Convention de Lanzarote. Cette conférence, intitulée « 15^e anniversaire de la Convention de Lanzarote : réalisations, défis et perspectives pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels et protéger les enfants », sera préparée dans le cadre de la Présidence maltaise du Conseil de l'Europe. Les priorités de la Présidence maltaise sont notamment la protection des enfants, la jeunesse, l'égalité et la protection de la Convention européenne des droits de l'homme. La conférence sera organisée autour de quatre sessions. La première, « Bilan : 15^e anniversaire de la Convention de Lanzarote », visera à célébrer les avancées obtenues grâce à la Convention ; la deuxième, « Préserver les enfants de la violence », aura pour objet de susciter la discussion sur les moyens efficaces pour prévenir les abus sexuels sur enfants ; la troisième, « Permettre aux enfants de grandir à l'abri des violences sexuelles », examinera comment les lois, les politiques et les programmes peuvent contribuer à briser le cycle de la violence et à permettre aux enfants de grandir à l'abri des violences sexuelles ; enfin, la quatrième sera consacrée aux « Perspectives » et portera sur l'intégration de la Convention de Lanzarote dans un cadre international plus large. La séance de clôture donnera lieu à la présentation des remarques finales des représentant·es de haut niveau et la commissaire maltaise à l'enfance présentera notamment les travaux menés par le Groupe consultatif d'enfants, un organisme maltais. Un document final sera également présenté.

20. Le Comité prend note de ces informations, débat des thèmes éventuels et examine certaines questions d'ordre administratif. Il est proposé, entre autres, que la conférence donne mandat au Comité pour étudier la possibilité de réviser la Convention de Lanzarote à la lumière des évolutions technologiques et autres. Le Comité est informé que les invitations à la conférence seront bientôt envoyées aux ministres chargés de la politique sociale, de la famille et des droits de l'enfant, qui seront encouragés à assurer une coordination avec le ministère de la Justice ou avec d'autres entités représentées au Comité, afin d'inviter les membres officiels du Comité de Lanzarote. Joel ATTARD prend note des thèmes éventuels suivants, suggérés par le Comité :

- coopération internationale et prévention ;
- protection des enfants dans les situations de crise ;
- technologies émergentes ;
- pratiques en matière de collecte de données, et
- traitement et soutien aux victimes.

3.4. Échange sur la possibilité d'engager une réflexion sur l'utilisation du terme « survivant-e »

21. Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) informe le Comité que le Bureau du Comité s'est réuni pour débattre de la possibilité d'engager une réflexion sur l'utilisation du terme « survivant-e » à la suite de la [décision](#) prise par le Comité lors de sa 43^e réunion (5-8 novembre 2024, Vienne). Le Bureau a proposé de commencer par recueillir des informations sur l'utilisation éventuelle, dans les États parties, du terme « survivant-e » ou d'autres termes dans les lois et les politiques relatives à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

22. Le Comité décide de reporter l'échange sur ce sujet et d'inviter les Parties à communiquer au Secrétariat des informations sur l'utilisation de ce terme. Il décide également d'inviter un-e représentant-e du Groupe de travail interinstitutionnel qui s'est occupé de la deuxième édition du « [Guide de terminologie pour la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuels](#) » à présenter la version révisée, et un-e représentant-e de Brave Movement à faire une présentation sur le terme « survivant-e » lors d'une séance d'information, éventuellement pendant la 46^e réunion plénière du Comité (18-20 novembre 2025).

4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote

4.1. Débriefings sur la participation à des événements au nom du Comité de Lanzarote

- Réunion plénière du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (Strasbourg, 1-2 juillet 2024 et 21-23 janvier 2025)

23. Kristina STEPANOVA (Lituanie) informe le Comité des discussions qui ont eu lieu lors des deux réunions plénières du groupe. Une audition thématique spéciale organisée pour [comprendre les risques de traite des enfants d'Ukraine, notamment aux fins d'exploitation sexuelle et d'exploitation par le travail](#) a notamment conclu que ces risques

étaient plus élevés pour les enfants ukrainiens, compte tenu en particulier de leur situation de vulnérabilité et de leur exposition accrue en ligne. Les difficultés rencontrées pour détecter les cas de traite et engager des poursuites tiennent aussi aux différences entre les définitions figurant dans le droit pénal des États, à la formation insuffisante des professionnel·les et à l'incapacité des enfants à s'identifier comme victimes de la traite et à demander de l'aide. Il a été décidé que le Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine devrait envisager de collaborer avec le GRETA et le Comité de Lanzarote sur un livrable conjoint portant sur la protection des enfants d'Ukraine contre la traite. D'autres thèmes ont été abordés au cours des deux réunions, notamment les avancées et les défis actuels de la réforme du système ukrainien de protection et de prise en charge des enfants, la prise en charge tenant compte des traumatismes, la tutelle et les conditions préalables au retour en toute sécurité des enfants en Ukraine.

- Conférence ministérielle mondiale sur la violence à l'égard des enfants (Bogotá, 7-8 novembre 2024)

24. Agnes von MARAVIĆ informe le Comité que la Déclaration du Comité de Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies émergentes a été portée à l'attention des participant·es à la conférence de Bogota par Marja RUOTANEN, directrice générale de la démocratie et de la dignité humaine du Conseil de l'Europe. Cette dernière et Regína JENSDÓTTIR, qui était alors cheffe de la Division des droits des enfants, ont profité de l'occasion pour promouvoir la Convention de Lanzarote dans leurs interventions respectives et lors de leurs réunions bilatérales.

- Atelier régional sur la cybercriminalité concernant l'exploitation et les abus sexuels commis sur des enfants en ligne (Rome, 28-29 novembre 2024)

25. Ana GUERREIRO a participé à l'atelier « Protection des enfants en ligne : quelles suites pour les signalements d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants en ligne ? », qui s'est tenu les 28 et 29 novembre 2024 à Rome (Italie) et qui était organisé par le Bureau du programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe. L'objectif était de contribuer à l'amélioration des suites données par les autorités pénales aux signalements d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants en ligne. L'atelier était co-organisé par les projets CyberSouth+ et CyberSEE. Les participant·es comprenaient des représentant·es des autorités pénales de l'Europe du Sud-Est et des régions du sud de la Méditerranée – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, Türkiye, Kosovo, Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Tunisie, Italie, France, Kazakhstan et États-Unis – ainsi que des représentant·es de fournisseurs de services et d'autres organisations internationales. Ana GUERREIRO informe le Comité que plusieurs États non parties à la Convention de Lanzarote ont manifesté l'intérêt d'obtenir davantage d'informations sur les modalités d'adhésion à la Convention. Plusieurs questions pertinentes ont été abordées pendant l'atelier, notamment les défis soulevés par les traditions culturelles dans certains pays et les moyens de garantir que les réponses à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants tiennent compte de ces questions.

- Sommet mondial WeProtect (Abu Dhabi, 4-5 décembre 2024)

26. Agnes von MARAVIĆ informe le Comité qu'elle a participé, avec Marja RUOTANEN, directrice générale de la démocratie et de la dignité humaine, au sommet mondial de WeProtect Global Alliance afin de promouvoir la Convention de Lanzarote au niveau mondial (voir plus haut au point 1 les informations fournies par Katie BURKE).

- Conférence (3-4 décembre 2024) en Tunisie

27. Philippe OLIVIER (France), Christel DE CRAIM (Belgique) et Naomi TREWINNARD (Secrétariat du Comité de Lanzarote) ont participé à la [Conférence sur la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote](#), co-organisée les 3 et 4 décembre 2024 par le Conseil de l'Europe et le ministère tunisien de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Seniors. La conférence était axée sur le renforcement de la coopération intersectorielle et de la prévention. Philippe OLIVIER évoque l'engagement solide de la Tunisie et son implication dans les travaux du Comité et dans la mise en œuvre des principes inscrits dans la Convention, soulignant que la Tunisie pourrait être une source d'inspiration pour d'autres pays souhaitant adhérer à la Convention.

28. Il remercie chaleureusement les autorités tunisiennes et le Bureau du Conseil de l'Europe en Tunisie pour l'organisation de la conférence. Il informe le Comité que cet événement a réuni des participant·es de différents secteurs, notamment des services répressifs, du pouvoir judiciaire et des soins de santé, et permis d'examiner de plus près la nécessité d'une coordination intersectorielle dans la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote. Christel DE CRAIM indique que la conférence lui a laissé une bonne impression, et souligne que la coordination entre les différentes branches et niveaux de gouvernement est compliquée dans tous les pays. Nidhal HLAÏEM (Tunisie) informe le Comité que la conférence a déjà commencé à produire des résultats, notamment des discussions sur la création d'une Barnahus (Maison des enfants) et sur un plan d'action national, pour lesquels le soutien du Conseil de l'Europe serait le bienvenu.

- Sessions de formation pour les délégué·es à la protection de l'enfance (9-10, 16-17, 23-24 janvier 2025)

29. George NIKOLAIDIS (Grèce) informe le Comité qu'il a présenté la Convention de Lanzarote lors d'une session de formation de délégué·es à la protection de l'enfance à Sousse (Tunisie, 16-17 janvier 2025). Panayiota TRIFILLI (Chypre) et Gökçen TÜRKER (Türkiye) ont fait des présentations similaires lors d'autres sessions de formation (Tunis, 9-10 janvier 2025 et Djerba, 23-24 janvier 2025 respectivement).

- Comité directeur pour les droits de l'enfant (Strasbourg, 3-5 décembre 2024)

30. George NIKOLAIDIS (Grèce) informe le Comité que le projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de placement soumis au Comité des Ministres pour adoption fait référence aux travaux du Comité, notamment à sa [Déclaration sur la protection des enfants placés hors du milieu familial contre l'exploitation et les abus sexuels](#), donne clairement la

priorité à certaines formes de prise en charge et renvoie aux Lignes directrices des Nations Unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants. Parmi les autres thèmes abordés lors de la réunion plénière figurent la protection des enfants contre les risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne (voir la [note d'orientation thématique](#)) et le futur travail sur la faisabilité, l'opportunité et la pertinence d'élaborer un outil d'évaluation de l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits de l'enfant.

- Conférence sur l'exploitation et les abus sexuels commis sur des enfants en ligne (Rabat, 18 février 2025)

31. Maria José CASTELLO-BRANCO informe le Comité que plus de 200 juges et procureur-es marocains ont participé à cette conférence, qui a porté sur les problèmes rencontrés par les autorités chargées de l'application de la loi en matière d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants en ligne. Elle fait aussi le point sur l'avancement des travaux du Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO), mentionnant en particulier deux études cartographiques : l'une sur [les enquêtes et les poursuites relatives à la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie](#) et l'autre sur [la réglementation des entreprises du secteur des TIC et des intermédiaires d'internet](#). Elle suggère de réaliser une cartographie similaire dans le domaine de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants.

5. Questions procédurales

5.1. Adoption du 9^e rapport d'activités du Comité de Lanzarote

32. Agnes von MARAVIĆ présente le 9^e rapport d'activités, couvrant la période du 16 février 2024 au 6 mars 2025, qui est adopté par le Comité.

5.2. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

33. Le Comité adopte la liste des décisions de la présente réunion.

6. Questions diverses

34. Naomi TREWINNARD informe le Comité que la Convention de Lanzarote suscite de plus en plus d'intérêt au niveau international. Elle indique que le Secrétariat a fait une présentation en ligne de la Convention, en décembre 2024, au groupe de travail national des Philippines qui s'occupe de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants en ligne ainsi que des matériels d'exploitation sexuelle d'enfants. Elle rappelle qu'un projet visant à promouvoir la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote dans les États parties et dans les pays souhaitant y adhérer est mené de mars 2023 à décembre 2027. Les activités prévues dans ce cadre comprennent des actions de sensibilisation à l'occasion du 15^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote (01/07/2025), et un soutien aux activités de renforcement des capacités du Comité. Mme TREWINNARD remercie Chypre, la France et le Liechtenstein pour leurs contributions financières volontaires à ce projet, dont elle précise qu'il manque toujours

cruellement de financements. Un résumé du projet est transmis au Comité après la réunion.

Dates des prochaines réunions plénières

- 45^e réunion plénière + conférence pour le 15^e anniversaire : 2-3 juillet 2025, Malte (après une conférence ministérielle à Malte le 1^{er} juillet 2025)
- 46^e réunion plénière : 18-21 novembre 2025, Chisinau (République de Moldova)

Annexe I

Ordre du jour

4-6 mars 2025

44^e RÉUNION DU COMITÉ DE LANZAROTE

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote
 - 2.1. « Les mécanismes de collecte de données sur l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants » - Examen et adoption éventuelle du projet de rapport
 - 2.2. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques » - Examen du projet de rapport de mise en œuvre
 - 2.3. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les politiques » - Examen du projet de questionnaire
 - 2.4. « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les TIC » - Point sur la procédure de conformité
3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques
 - 3.1. Echange avec Antoaneta VASSILEVA, présidente ad interim du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)
 - 3.2. Echange avec Mark BEAVAN, Chef de l'Unité des crimes contre les enfants, INTERPOL
 - 3.3. Echange sur la conférence ministérielle à l'occasion du 15^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote, Malte, 1^{er} juillet 2025
 - 3.4. Echange sur la possibilité d'engager une réflexion sur l'utilisation du terme « survivant-e »
4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe présentant un intérêt pour le Comité de Lanzarote
 - 4.1. Débriefings de la participation aux événements au nom du Comité de Lanzarote
 - Réunion plénière du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (Strasbourg, 1-2 juillet 2024 et 21-23 janvier 2025)

- Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants (Bogotá, 7-8 novembre 2024)
- Atelier régional sur la cybercriminalité concernant l'exploitation et les abus sexuels sur des enfants commis en ligne (Rome, 28-29 novembre 2024)
- Sommet mondial WeProtect (Abu Dhabi, 4-5 décembre 2024)
- Conférence (3-4 décembre 2024) et ateliers de formation pour les délégués à la protection de l'enfance (9-10, 16-17, 23-24 janvier 2025) en Tunisie
- Comité directeur pour les droits de l'enfant (Strasbourg, 3-5 décembre 2024)
- Conférence sur « La lutte du Conseil de l'Europe contre les abus commis sur des enfants dans les institutions » (Strasbourg, 6 décembre 2024)
- Conférence sur l'exploitation et les abus sexuels commis sur des enfants en ligne (Rabat, 18 février 2025)

5. Questions procédurales

5.1. Adoption du 9^e rapport d'activités du Comité de Lanzarote

5.2. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

6. Questions diverses

Annexe II

Liste des participant·es

MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE	1. Alma TANDILI Apologised / Excusée Chairperson of the State Agency for the Rights and Protection of the Child Ministry of Social Affairs, Youth and Equality 2. Anila BREGU Specialist State Agency for the Rights and Protection of the Child Ministry of Social Affairs, Youth and Equality
ANDORRA / ANDORRE	Lara FORTÓ RIBERA Psychologue Unité « Enfance et Adolescence » Ministère des Affaires sociales et de la Fonction publique
ARMENIA / ARMÉNIE	1. Syuzanna MAKYAN Apologised / Excusée Deputy Director Legal Education and Rehabilitation Programs' Implementation Center 2. Aram SOUROUZIAN Expert "Center for Legislation Development" Foundation Ministry of Justice
AUSTRIA / AUTRICHE	Manuela TROPPOCHER Judge Legal Advisor Federal Ministry of Justice
AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN	1. Samir GARAYEV Head of Division Main Department on Combatting Trafficking in Human Beings Ministry of Internal Affairs 2. Jeyran RAHMATULLAYEVA Head of the Administrative Office State Committee for Family, Women and Children Affairs
BELGIUM / BELGIQUE	Christel DE CRAIM Head of Service Service for Criminal Policy FPS Justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE- HERZÉGOVINE	Ajla NANIĆ Expert Advisor Human Rights Department Ministry of Human Rights and Refugees
BULGARIA / BULGARIE	Marga STOYANOVA Chief Expert Policy and Programmes Directorate for Children, Strategic Development and Coordination State Agency for Child Protection at the Council of Ministers
CROATIA / CROATIE	1. Marlena JUKIĆ Apologised / Excusée Head of Service Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for Criminal Law Ministry of Justice, Public Administration and Digital Transformation 2. Petra GLUHAK Associate Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for Criminal Law Ministry of Justice, Public Administration and Digital Transformation
CYPRUS / CHYPRE	Georgia PAVLIDOU Social Services Officer Social Welfare Services Deputy Ministry of Social Welfare
CZECHIA / TCHÉQUIE	Šimon PEPŘÍK Apologised / Excusé Senior Ministerial Counsellor Criminal Law Unit Legislative Department Ministry of Justice
DENMARK / DANEMARK	Mie HEDENGRAN HELANDER Apologised / Excusée Criminal Law Division Ministry of Justice
ESTONIA / ESTONIE	1. Tuuli LEPP Apologised / Excusée Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice and Digital Affairs 2. Andra REINOMÄGI Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice and Digital Affairs
FINLAND / FINLANDE	Satu SISTONEN Deputy Director, Senior Specialist, Legal Affairs Legal Service Unit for Human Rights Courts and Conventions Ministry for Foreign Affairs

FRANCE / FRANCE	1. Philippe OLIVIER Magistrat – Rédacteur Bureau de la négociation pénale européenne et internationale Direction des affaires criminelles et des grâces Ministère de la Justice 2. Iris CHABRIAT Stagiaire Bureau de la négociation pénale européenne et internationale Direction des affaires criminelles et des grâces Ministère de la Justice VICE-CHAIRPERSON / VICE-PRÉSIDENT
GEORGIA / GÉORGIE	Ketevani TATUASHVILI Adviser Human Rights Secretariat Administration of the Government
GERMANY / ALLEMAGNE	Liesa GUTSCH II A 3 – Division for Criminal Law on Sexual Offences, Human Trafficking, Abortion, Medical Criminal Law Federal Ministry of Justice
GREECE / GRÈCE	George NIKOLAIDIS Psychiatrist, Researcher Department of Mental Health and Social Welfare Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect Institute of Child Health MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU
HUNGARY / HONGRIE	1. Iván A. BUJDOS Senior legal advisor Department of Criminal Law Codification Deputy Secretariat of State for Criminal Law Legislation Ministry of Justice 2. András GYÖRE Child Protection Specialist Department for Child Protection and Guardianship Affairs Deputy State Secretariat for Social Affairs Ministry of Interior Apologised / Excusé
ICELAND / ISLANDE	Páll MAGNÚSSON Counsellor Permanent Mission of Iceland in Geneva MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU
IRELAND / IRLANDE	Corah CAPLES Assistant Principal Officer Criminal Justice Policy Department of Justice

ITALY / ITALIE	1. Alfredo FERRANTE Department for Family Policies Presidency of the Council of Ministers 2. Alessandra BERNARDON Department for Family Policies Presidency of the Council of Ministers Apologised / Excusé Apologised / Excusée
LATVIA / LETTONIE	Indra AIZUPE-DZINTARE Head of the Criminal Law Department Ministry of Justice
LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN	1. Claudio NARDI Counsellor Division for Economic Affairs and Development Division for Security and Human Rights Office for Foreign Affairs 2. Sarah FRICK Psychologist Children and Youth Service Division Office of Social Services Apologised / Excusée
LITHUANIA / LITUANIE	Kristina STEPANOVA Head of the Family and Child Rights Protection Group Ministry of Social Security and Labour
LUXEMBOURG / LUXEMBOURG	Marguerite KRIER Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe Service des droits de l'enfant, chef de service Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Apologised / Excusée
MALTA / MALTE	1. Lorna MUSCAT Head of Office Office of the Commissioner for Children 2. Joel ATTARD Deputy to the Permanent Representative Permanent Representation of Malta to the Council of Europe Apologised / Excusée
REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	1. Petru JALBĂ GRUZIN Main Officer Directorate of Policy in the field of public order and security Ministry of Internal Affairs 2. Anastasia GRUZIN Deputy Head of the Directorate of Policies of protection of children rights and of families with children Ministry of Labour and Social Protection Apologised / Excusé

MONACO / MONACO	Cécile VACARIE-BERNARD Adjointe au Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales Direction de l'Action et de l'Aide Sociales	
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	1. Jelena GRDINIĆ General Director Directorate for Criminal and Civil Legislation Ministry of Justice 2. Džana KAJEVIĆ Head of the Directorate for Judicial Professions Ministry of Justice	Apologised / Excusée
NETHERLANDS / PAYS-BAS	Eugenia POZO MORILLAS Senior Policy Officer (Sexual violence crimes) Department of Justice and Security	Apologised / Excusée
NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD	Ljubica NAJDOSKA Desk Officer for Family Relations Ministry of Social Policy, Demography and Youth	Apologised / Excusée
NORWAY / NORVÈGE	Maria Brit ESPINOZA Special Adviser International Affairs Department of Childhood, Youth and Family Affairs Ministry of Children and Families	
POLAND / POLOGNE	Agnieszka MATYSEK Chief Specialist – Judge Victims' Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice	
PORTUGAL / PORTUGAL	Maria José CASTELLO-BRANCO Legal Adviser Civil Justice Unit International Affairs Department Directorate General for Justice Policy Ministry of Justice	CHAIRPERSON / PRÉSIDENTE
ROMANIA / ROUMANIE	Alina ION Legal Adviser Department for Drafting Legislation Ministry of Justice	
SAN MARINO / SAINT-MARIN	Gloria VALENTINI Second Secretary Department of Foreign Affairs	Apologised / Excusée
SERBIA / SERBIE	Stevan POPOVIĆ Independent Advisor Family Protection Department Ministry of Family Welfare and Demography	

SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Petra GRZNÁROVÁ Chief State Counsellor National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence against Children (NCC) Ministry of Labour, Social Affairs and Family
SLOVENIA / SLOVÉNIE	Jana LOVŠIN Head of Division EU Affairs and International Cooperation Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance Ministry of Justice MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU Apologised / Excusée
SPAIN / ESPAGNE	Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i>
SWEDEN / SUÈDE	Sara PLATTEN BÄCKSTRÖM Lawyer and Investigator Department for Investigation and Analysis Ombudsman for Children – Swedish Children’s Rights Agency
SWITZERLAND / SUISSE	Anita MARFURT Juriste Unité Droit pénal international Office fédéral de la justice Département fédéral de justice et police
TUNISIA / TUNISIE	Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i> 1. Nidhal HLAIEM Cheffe de Service Suivi de la situation de l'enfance Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées 2. Moez M. MAHMOUDI Directeur pour les organisations européennes Direction Générale pour l'U.E., les organisations européennes et la coopération EUROMED Ministère des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger
TÜRKIYE / TÜRKIYE	1. Gökçen TÜRKER Head of Department Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice Apologised / Excusée 2. Bahattin EMRE Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice Apologised / Excusé 3. Yavuz ERASLAN Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice Apologised / Excusé

UKRAINE / UKRAINE	Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i>
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Leah BUCK International Lead - CSEA Tackling Child Sexual Abuse Unit Tackling Exploitation and Abuse Directorate Public Safety Group Home Office Apologised / <i>Excusée</i>

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS

STATES HAVING PARTICIPATED IN THE DRAFTING OF THE CONVENTION / ÉTATS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION

CANADA / CANADA	Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i>
HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	Aleksandra BRZEMIA BONAREK Professeure Membre du Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie Faculté de Droit Canonique Université Pontificale Jean-Paul II de Cracovie Juge ecclésiastique au Tribunal métropolitain de Katowice Apologised / <i>Excusée</i>
JAPAN / JAPON	Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i>
MEXICO / MEXIQUE	Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i>
UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i>

STATE INVITED BY THE COMMITTEE OF MINISTERS TO ACCEDE TO THE CONVENTION / ÉTAT INVITÉ PAR LE COMITÉ DES MINISTRES À ADHÉRER À LA CONVENTION

MOROCCO / MAROC	Lamiaa BEGHIEL Cheffe du Service de la Protection des Enfants en Situation Difficile Division de l'Enfance – DPFEPA Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille Apologised / <i>Excusée</i>
-----------------	--

NON-MEMBER STATE / ÉTAT NON MEMBRE

CHILE / CHILI	Javiera VERDUGO TORO Attorney International Judicial Cooperation Division Ministry of Foreign Affairs
---------------	--

INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

INTERPOL	Mark BEAVAN Head Crimes against Children Unit VCO/Organized and Emerging Crime Directorate
----------	---

OBSERVERS / OBSERVATEURS

THE BRAVE MOVEMENT	Matthew McVARISH Co-founder	
ECPAT INTERNATIONAL	Andrea VARRELLA Research and Child Rights Monitoring Manager	Apologised / Excusée
GLOBAL COLLABORATIVE	Sara ALAOUI Co-founder and Vice-chairman	
"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center Cyprus	Katerina MELISSARI Coordinator of Child Protection Department	Apologised / Excusée
INHOPE (International Association of Internet Hotlines)	Samantha WOOLFE Global Partnerships and Expansion Lead	Apologised / Excusée
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH AND FAMILY JUDGES AND MAGISTRATES (IAYFJM) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AIMJF)	Daniel PICAL Magistrat honoraire représentant l'AIMJF auprès du Conseil de l'Europe	Apologised / Excusé
INTERNET WATCH FOUNDATION (IWF)	Hannah SWIRSKY Head of Policy and Public Affairs	Apologised / Excusée
MISSING CHILDREN EUROPE	1. Aagje IEVEN Secretary General 2. Salomé HABOUSHA Project Officer Child Sexual Abuse & Grooming	
PROTECT CHILDREN (SUOJELLAAN LAPSIA RY)	Nina VAARANEN-VALKONEN Executive Director	Apologised / Excusée

	Trauma focused Cognitive Psychotherapist Victim Services and Offender Management Sub-Group Chair Interpol SGCAC	
SAFE ONLINE	Marija MANOJLOVIC Executive Director	Apologised / Excusée
SAVE THE CHILDREN INTERNATIONAL	Tiina-Maria LEVAMO Senior Child Rights and Advocacy Advisor Save the Children Finland	Apologised / Excusée
WePROTECT Global Alliance	1. Iain DRENNAN Executive Director 2. Katie BURKE Policy Manager	Apologised / Excusé

SPEAKER / INTERVENANTE

Council of Europe Group of Experts on Action against Trafficking in Human Beings (GRETA) / <i>Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)</i>	Antoaneta VASSILEVA GRETA 1st Vice-President / 1 ^{ère} Vice-Présidente du GRETA
---	---

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

DGII: Directorate General of Democracy and Human Dignity / *DGII : Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine*

Directorate of Equal Rights and Dignity / *Direction de l'égalité en droits et en dignité*

Human Dignity and Gender Equality Department / *Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre*

Trafficking in Human Beings (GRETA) / <i>Traite des êtres humaines (GRETA)</i>	Petya NESTOROVA Head of Division and Executive Secretary of the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings / <i>Cheffe de Division et Secrétaire Exécutive de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains</i>
---	---

Children's Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / <i>Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote</i>	Agnes von MARAVIĆ Head of the Children's Rights Division, Executive Secretary to the Lanzarote Committee / <i>Cheffe de la Division des droits des enfants, Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote</i>
	Ekaterina MALAREVA Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>
	Naomi TREWINNARD Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>
	Ana GUERREIRO Senior Project Officer / <i>Responsable principale de projet</i>
	Corinne CHRISTOPHEL Assistant to the Lanzarote Committee / <i>Assistante du Comité de Lanzarote</i>
	Anna KHROMOVA Assistant / <i>Assistante</i>

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Barbara GRUT (Team leader)
Grégoire DEVICTOR
Luke TILDEN